

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23 janvier 2020

Ouverture de séance à 18h10.

PRÉSENTS : Catherine SAEZ, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES, Henri CAVIGNAC, Véronique PRIOLEAU RAMIREZ, Claude BOISNARD, Francis CAZENABE, Pierre MARCOU.

ABSENTS : Olivier DEVESA, Dominique GASCON, Gregory RAOULT.

ABSENTE EXCUSÉE : Christine ROMAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Francis CAZENABE.

Le compte-rendu de la séance du 19/12/ 2019 est adopté à l'unanimité.

➤ **LOYERS MUNICIPAUX** : L'augmentation des loyers municipaux ne sera pas appliquée cette année.

Adopté à l'unanimité.

➤ **CAB** : Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire l'autorise à signer l'avenant 2 concernant l'entreprise BOUCHER TP pour la tranche conditionnelle n° 1. Accord à l'unanimité.

➤ **DETR 2020 : 1^{ère} tranche – Annule et remplace la précédente.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de madame le Maire sur la réhabilitation du groupe scolaire, adopte le projet et décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR.

Madame le Maire est chargée de prendre toutes les dispositions pour lancer ces travaux et pour signer le marché, les pièces annexes et toutes les pièces administratives.

➤ **RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE – AVANT-PROJET** : Madame le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2020 de la commission tenue en présence de l'Architecte des Bâtiments de France.

Elle demande au Conseil Municipal d'arrêter l'avant-projet afin de déposer le permis de construire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cet avant-projet suivant les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France et autorise madame le Maire à signer le permis de construire.

➤ **CONVENTION SDIS** : Madame le Maire donne lecture de la convention avec le SDIS, identique à celle de 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette convention.

➤ **ÉLECTIONS MUNICIPALES** : Les bureaux de vote étant ouverts les 15 et 22 mars de 8H à 18H, les tours de garde ont été établis.

➤ **LOTISSEMENT COEUR DE BOURG** : Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, considérant la nécessité que présente la dénomination des voies du nouveau lotissement « Cœur de bourg », adopte les noms de rues suivants :
Rue du Cabernet, Passage du Malbec, Impasse du Merlot et Passage du Sauvignon.
Madame le Maire est chargée de communiquer cette information aux services concernés et d'inscrire au budget la commande de panneaux.

➤ **ÉCLAIRAGE PUBLIC** : Un devis a été validé concernant la programmation de l'éclairage du Jardin Saint-Etienne.
Accord à l'unanimité.

➤ **QUESTIONS DIVERSES** :

- Le contrat d'entretien de la couverture de l'église a été évoqué.
- La demande de subvention des associations est fixée à la date butoir du 1^{er} février 2020.
- La réunion du service commun a eu lieu, la participation est en diminution par rapport à l'an dernier.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 5 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10.